



CSASD du 6/09 /23
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

Mme Masneuf (SG-DSDEN 34), M. Bost (IA-DAASEN chargé du 1er degré), Mme Gerones-Troadec (IA-DAASEN), M. Munier (SME 1er degré et collèges), Mme Campagne ET M Moulin Patrick (DIMEF, gestionnaire 1D), M. Capdeville (SME), Mme GELY DIMEF- Gestionnaire 1D.

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ **Déclarations liminaires :** FSU / UNSA / Sud Education / SNALC / FO

➤ **Réactions de l'administration:**

A noter, DASEN absent ; la commission est présidée par Mme MASNEUF (SG DSDEN) qui assure l'intérim. Mme CÔME prendra ses fonctions le 15 septembre.

Mme la SG DSDEN ne commentera pas la politique nationale et s'attachera à développer les questions départementales.

L'administration s'excuse pour la date du mercredi et le délai de convocation, mais le calendrier était contraint, afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures d'ajustement.

Dans l'Académie, l'intégralité de la liste complémentaire a été appelée.

Concernant les AESH, 59 ETP supplémentaires en 2022, + 40 ETP en 2023 ; la dotation ne cesse d'augmenter. C'est la volatilité des personnels qui impose un recrutement régulier. Une revalorisation des salaires est en marche, ainsi que la CDIisation plus rapide (3ans).

M MUNIER précise qu'il n'y a pas de document envoyé lors de cette instance d'ajustement habituellement. En effet, ce sont des mesures provisoires non soumises au vote en instance.

Ce qu'en pense le SNALC : si la revalorisation des salaires est « en marche », elle avance à pas de fourmi, alors que l'inflation est galopante... c'est insuffisant.

1) AJUSTEMENT DE CARTE SCOLAIRE 1D

Présentation de l'administration

OUVERTURES	
En élémentaire	En maternelle
Sébazan (Béziers nord)	Valras plage Béziers sud
Jeanne Moreau Montpellier	Poussan, Frontignan littoral
Gould Montpellier	Le Vidourle Marsillargues
C PERET Béziers centre	H Boucher, Montpellier centre.

FERMETURES

Olonzac Béziers sud passe de 5 à 4 classes (20.50 après fermeture)

OS : pourquoi fermer seulement maintenant alors que les effectifs n'ont pas bougé depuis ?

M ; l'A DASEN 34 répond : « nous n'étions pas sûr des effectifs, c'est pourquoi nous avons demandé le comptage. Ne confondons pas les mesures de carte et la gestion des personnels ».

Décharge de direction : J Prévert à Pézenas passe de 0.50 à 0.75.

Discussion avec les os :

- Est-ce vraiment le comptage qui permet d'ouvrir ou aurait-on pu le faire avant ? DIMEF : il y a eu des changements assez importants durant l'été. Il y avait des erreurs également.
- Florensac : l'IEN a effectué un comptage, ce sera sûrement une ouverture pour l'année prochaine
- Le SNALC alerte sur la situation de l'école de St Etienne de Gourgas : 2 classes , 52 élèves inscrits. 2 classes à quadruple niveaux, pas de moyen humain supplémentaire sur l'école.
- Caux, circo de Bédarieux : aucune alerte de l'IEN
- Nissan lez Ensérune : 350 élèves. 26,92 Elèves/Classe ; La difficulté réside dans la répartition des classes. Réponse : pas d'alerte, IPS très haut.
- Roujan : pas d'alerte. 205 élèves pour 8 classes
- Jacques CHIRAC Castelnaud : directeur à mi-temps avec une ouverture d'école, gestion très compliquée. Promesse d'accompagnement et d'une décharge totale à terme.
- Le SNALC interpelle l'administration concernant le Pouget et la fermeture de la 5^e classe. Effectifs à 27, 26, 26, 26...

2) QUESTIONS DIVERSES

Mme la SG DSDEN 34 signale qu'il y a 56 questions diverses, toutes organisations syndicales confondues et que c'est beaucoup. Un grand nombre de questions des autres organisations syndicales ne concernaient pas le périmètre CSASD ou des réponses avaient déjà été apportées précédemment.

- Questions du SNALC :

1) *Reste-t-il des postes non pourvus? Si oui, combien ? Si non, combien de contractuels ont dû être appelés pour la rentrée ?* Aucun poste non pourvu.

2) *Concernant le Pacte, peut-on savoir combien de professeurs des écoles et combien de professeurs de collège ont d'ores et déjà accepté un pacte?* Nous ne sommes pas en mesure de présenter des données chiffrées. (NDLR : ou ces données ne vont pas dans le sens voulu...)

3) *Dans certains établissements, l'organisation du soutien en 6e pose problème en raison d'un manque de volontaires, mais aussi par chevauchement des créneaux avec les animations pédagogiques. L'administration est-elle en mesure de nous brosser un premier tableau? Non*

4) *Concernant l'inclusion, peut-on connaître le nombre d'enfants notifiés n'ayant pas encore d'AESH en cette rentrée ?* Il n'y en a pas. 1807,5 ETP AESH dans l'Hérault, soit 40 de plus cette année (NDLR : la plupart étant

en temps incomplet, les AESH sont en fait beaucoup plus nombreux). ULIS école : 860 notifiés, dont 90 en liste d'attente (1^{er} et 2nd degré). *Des embauches sont-elles prévues d'ici la fin de l'année civile ?* Oui pour remplacer ceux qui démissionnent.

5) Quel a été le nombre de signalements d'atteintes à la laïcité lors de la précédente année scolaire (pour le premier degré mais aussi dans les collèges du département) ? Pas d'éléments à nous communiquer.

6) Peut-on avoir les effectifs constatés à la rentrée par école et par niveau ? Le constat aura lieu fin septembre, début octobre.

- Autres questions diverses :

- Nombre d'enfants notifiés IME et ITEP : 400 élèves en attente d'une place (1^{er} et second degré)
- Nombre d'enfants ULIS en attente : 90 (1^{er} et second degrés)
- Allez-vous faire respecter le seuil de 12 élèves en dispositif ULIS ? L'objectif de cette tolérance (jusqu'à 14) est d'accueillir le maximum d'élèves qui en ont besoin. De plus, les élèves ne sont pas tous présents en même temps. OS : les textes réglementaires suggèrent au contraire un abaissement du taux en fonction du degré d'autonomie avec un taux maximum de 12 élèves.
- Modalités de formation des directeurs : 6 journées AVANT (2 journées remplacées 18 et 19 décembre, 2 jours en parcours magistère, 2 mercredis proposés, rémunérés). Puis 8 jours complémentaires en 17 et 28 juin. 40 personnes probablement. Le SNALC signale que les dates des 18 et 19 décembre sont mal positionnées. M. l'A DASEN répond que c'était « les moins pires ».
- Nombre de journées de non remplacement : toujours pas de données chiffrées.
- Nombre de contractuels : 43.5
- Il y a suffisamment d'enseignants titulaires du CAPEI pour couvrir les postes ASH
- Pas de Tr affecté à l'année.
- Evaluation d'écoles : M l'A DASEN assure que cette évaluation est basée sur du volontariat, qu'il n'y a pas d'école ciblé. Il n'a pas de liste à fournir
- Application de la gestion du remplacement avec ANDJARO : quand ? le 6 novembre. Les secrétaires de circonscription, premiers concernés, auront une formation.
- PES alternants : 210 PES dont 66 à mi-temps et 144 à plein temps, 237 M2 alternants dont 91 les lundis (décharge de quart de direction) et 146 en binômes.
- Avancements et promotions : le contingent ministériel a été reçu le 12 juin, cela explique la publication tardive des promus. Deux OS signalent une absence de réponse des recours faits durant l'été. Mme la SG fera remonter au service compétent.
- Communication des coordonnées des titulaires, stagiaires et contractuels : en novembre, NOM, prénom, grade, échelon, affectation, discipline d'affectation le cas échéant, titulaire ou stagiaire.
- Direction d'école et loi Rilhac : que signifie « Autorité sur les personnels présents durant le temps scolaire », phrase du décret du 14 août ? M. l'A DASEN : c'est une question à discuter avec le groupe directeurs.
- EDAI : a-t-on le bilan ? Il sera d'abord présenté à Mme la DASEN avant d'être présenté en instance, il est en cours.

NDLR : Le SNALC ne peut que s'interroger sur la prétendue « incapacité » de l'administration à fournir certaines données, en particulier celles qui seraient embarrassantes... il ne peut qu'espérer qu'il ne s'agit pas d'une technique d'enfumage... mais rien n'est moins sûr...

